

Prénom NOM :
Adresse :

Téléphone :
Mail :

DDTM 06 – SEAFEN – PFEN
CADAM
147 BOULEVARD DU MERCANTOUR
06286 NICE CEDEX 3

SIGNALEMENT DE POTENTIELLE INFRACTION FORESTIÈRE

Ce formulaire est à utiliser dans le département des Alpes-Maritimes pour informer l'administration en charge des forêts d'une potentielle infraction au code forestier. **A renvoyer par mail** (à partir de 6 Mo, merci d'utiliser [France Transfert](mailto:FranceTransfert)) :

ddtm-infractions-forestieres@alpes-maritimes.gouv.fr

Pour nous permettre d'étudier votre signalement, merci de fournir un maximum d'informations.

Commune	Section	N° de parcelle	Observations (nature des travaux, de l'occupation du sol, atteinte aux arbres ...)	Surface (m ²) ou linéaire (m) impacté (estimation)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse d'accès au terrain :

Essences d'arbres présentes sur le terrain :

Identité du ou des mis en cause soupçonné(s) (personne morale ou physique) :

Pièces à joindre (des tutoriels sont disponibles sur notre site Internet) :

- photos,
- plan de situation au 1/15 000^e sur fond IGN,
- plan de situation proche (1/1500^e) sur fond de photographie aériennes,
- plan des travaux sur fond cadastral et/ou vue aérienne,
- le retour de la mairie à votre signalement.

J'ai transmis mon signalement à la mairie : oui le / / non

Les suites données à mon signalement :

Si l'étude des éléments transmis ne conclut pas à une infraction avérée au code forestier, nos services reviendront vers vous avec des explications.

Dans le cas contraire, nos services ne feront pas de retour, dans le respect du secret de l'enquête et de l'instruction.